



Rapport d'orientation

*Ensemble,
soyons réactifs et novateurs !*

- Joël PIGANIOL
- Guy TOUZET
- Brigitte TROUCELIER
- Géraud FRUIQUIERE
- Delphine FREYSSINIER
- André DAVID
- Jérôme PLANCHOT

Introduction

Depuis 68 ans, le réseau FDSEA du Cantal est structuré et organisé par et pour les agriculteurs, pour assurer leur défense professionnelle. Avec les dernières élections aux Chambres d'Agriculture, les paysans ont renouvelé leur confiance à notre syndicalisme. La durabilité de notre structure, exceptionnelle dans le monde syndical, ne peut être due au fait du hasard. Elle est le fruit d'une organisation, réfléchie et construite, pour assurer, dans la durée, la représentation de tous les agriculteurs, de toutes les agricultures. Elle repose sur un principe fondamental : celui de l'unité paysanne qu'Eugène Forget fit adopter lors du congrès fondateur de la FNSEA. Mais elle repose aussi sur une posture historique qui nous a valu la confiance des agriculteurs depuis plus d'un demi-siècle :

- Un syndicalisme populaire mais pas populiste, qui cherche en permanence à rassembler les agriculteurs, à entendre et porter leurs préoccupations, sans jamais tomber dans la démagogie.
- Un syndicalisme de négociation, de construction, sans compromission.

Le monde change et change vite. Cette évolution permanente et accélérée nous conduit à s'interroger sur les adaptations que doit envisager notre organisation syndicale départementale pour poursuivre sa mission au service des agriculteurs.

Ce rapport, inspiré du rapport moral du congrès FNSEA 2013 qui a eu lieu à TROYES, travaillé avec des responsables locaux et des secrétaires généraux, n'est pas un aboutissement, c'est au contraire une ouverture. Une ouverture de chantiers, multiples, qui doit conduire dans les mois qui viennent à réadapter notre fonctionnement interne au monde et aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Avec une finalité : que notre organisation collective demeure une force efficace pour défendre les milliers de femmes et d'hommes qui vivent de ce métier dans le Cantal en ce début du XXI^e siècle.

I - Valoriser les points forts de notre organisation

Pourquoi le réseau FDSEA a-t-il si bien traversé les générations, les crises, les évolutions de l'agriculture et des agriculteurs ? Il n'y a guère d'autre explication plausible que son efficacité au service des intérêts de ses mandants. Il faut donc s'attacher à cultiver en permanence les facteurs clefs de cette efficacité : rassemblement, proximité, combinaison de l'individuel et du collectif, compétence et présence là où les agriculteurs ont des intérêts à défendre.

1.1 // Le rassemblement

Les exploitations agricoles restent des entreprises familiales de taille très modeste, dont l'influence individuelle reste très limitée sur notre environnement économique, social et institutionnel. Un agriculteur seul garde donc une capacité limitée à se faire entendre.

Les agriculteurs ont alors besoin de collectif pour porter leurs messages, leurs revendications. Et le syndicalisme porté par la FDSEA a, depuis ses origines, cherché à rassembler, tous les agriculteurs, toutes les agricultures, quels que soient les régions naturelles, les productions, les modes de production.



1.2 // La proximité

La proximité est la marque de la FDSEA, un facteur clef de notre efficacité. Comment connaître les situations spécifiques, les cas particuliers et comment les prendre en compte sans être au plus près des agriculteurs ? C'est tout bonnement impossible.

Mais la proximité n'est pas seulement une source d'information ou de compétence, c'est aussi un élément déterminant de la force du réseau. En effet, c'est un formidable moyen d'entraînement, de diffusion d'information, d'échanges sur des positions et des revendications. C'est un moyen essentiel dans le suivi des dossiers. Veillons à garder cet échange avec les agriculteurs pour, à la fois, entendre leurs demandes et partager avec eux la complexité des dossiers et des situations.

Enfin, disons-le clairement, la proximité c'est l'adhésion ! C'est par la connaissance du responsable local, par la visibilité de son engagement concret au service de la Profession que les agriculteurs peuvent mieux comprendre l'enjeu de l'action collective.

1.3 // La combinaison de l'individuel et du collectif

Nos actions ont une double dimension :

- Une dimension collective lorsque nous défendons des soutiens publics, lorsque nous participons à l'organisation d'une filière, à la recherche de débouchés, à la négociation du prix de vente...
- Une dimension individuelle lorsque nous intervenons auprès de l'administration pour défendre une injustice administrative, pour accompagner un agriculteur lésés par un de ses fournisseurs...

C'est parce que le réseau est au contact quotidien des agriculteurs, confrontés à des difficultés, que les responsables sont ensuite en mesure d'aller porter des demandes collectives, des revendications qui serviront tous les agriculteurs concernés.

1.4 // La compétence

La FDSEA se refuse à la simple dénonciation, à l'opposition frontale et stérile. C'est un devoir de respect.

Nos représentants sont des négociateurs, des défenseurs actifs. Pour être écoutés d'abord, entendus ensuite, il faut respecter ses interlocuteurs pour être respectés en retour. Sans s'interdire le passage à l'action syndicale quand elle est nécessaire. Mais à condition qu'on puisse en récolter des fruits.

Ce devoir de respect que nous nous imposons, vis-à-vis de nos mandants comme de nos interlocuteurs, nous conduit à toujours rechercher la compétence. Pour les équipes d'élus ou de collaborateurs, à tous les niveaux, la compétence est aussi force du réseau FNSEA.

En effet, travailler ces dossiers, comprendre les tenants et aboutissants, analyser les enjeux et les forces en présence, mesurer les chances d'aboutir de telle ou telle solution, etc. Tout ceci est indispensable pour assurer une défense sérieuse et efficace. Mais dans un monde où tout va très vite, où les situations, comme les réponses, aux problèmes sont complexes, nous avons un devoir de transparence, d'explication. La compétence bien sûr, mais il faut organiser le partage de nos orientations, de nos stratégies avec le réseau syndical et avec les agriculteurs.

1.5 // La présence où les agriculteurs ont des intérêts à défendre

Autre facteur clef pour l'efficacité de notre organisation, notre présence est partout où les agriculteurs ont des intérêts à défendre : de chaque commune du Cantal... jusqu'à Bruxelles... mais aussi à travers nos organisations nationales (FNSEA, FNB, FNPL, FNP, FNEC, FNO, FNC...) nous sommes en mesure d'avoir des représentants présents dans les "rounds" de négociations internationales lorsque les règles sur les marchés agricoles sont renégociées.

Mais n'oublions pas non plus un autre aspect très important de notre syndicalisme. La FDSEA est un syndicat d'agriculteurs adhérents, où les représentants communaux, départementaux, nationaux sont avant tout élus dans leur commune. C'est un gage de légitimité et de démocratie.

II - Développer nos adhésions

Le réseau est constitué aujourd'hui d'environ 3 500 adhérents dans le département du Cantal répartis en 23 cantons. Les taux d'adhésion est très variable dans les communes. Il peut atteindre 100 % dans certaines communes et tombés à 20 % dans des communes voisines. Au regard des enjeux auxquels est confrontée notre profession (faiblesse des revenus, crises climatiques, sanitaires, économiques...) nous nous devons de renforcer notre organisation collective.

C'est pour cela qu'il est nécessaire d'être présent sur le terrain pour augmenter ce nombre de cotisants tout en maintenant les adhésions actuelles. L'objectif de 50 % minimum d'adhérents par commune en 2019 nous paraît un objectif réaliste mais nécessite une réorganisation des méthodes d'adhésion.

2.1 // Un appel à cotisation plus attractif

Les appels à cotisation qui étaient envoyés chaque année par la FDSEA aux agriculteurs cantaliens étaient jugés peu attrayants dans leur présentation.

Il est proposé de faire évoluer le contenu en utilisant une mise en page plus claire et moderne, en mettant en avant des témoignages d'adhérents, en explicitant le mode de calcul de la cotisation.

2.2 // Favoriser les prélèvements automatiques

Plus de la moitié des adhérents de la FDSEA acquittent leur cotisation par prélèvement automatique. Ce mode de paiement réduit les frais de gestion pour la FDSEA : pas de courrier de relance et sécurise la trésorerie pour mener nos actions syndicales. Par ailleurs, chaque adhérent en prélèvement automatique conserve la liberté de stopper sa cotisation par simple appel téléphonique ou courrier. Par ailleurs, la date de prélèvement de la cotisation peut être modifiée à sa demande, voir le paiement fractionné en plusieurs fois si nécessaire.

Compte tenu des économies de gestion qu'engendre le prélèvement automatique, il est proposé d'accorder une remise de 3 % à tous les adhérents qui privilégient ce mode de paiement de leur cotisation syndicale.

2.3 // Une journée de rencontre dans chaque syndicat communal

Afin de favoriser le contact avec le maximum d'agriculteurs, nous proposons d'organiser chaque année une journée par syndicat communal.

Une demi-journée sera consacrée à un temps de rassemblement et de convivialité des adhérents du syndicat communal sur une exploitation.

Ce moment favorisera l'échange sur l'actualité syndicale, tout en permettant à chaque adhérent, qui en a le besoin, de faire remonter ses préoccupations individuelles et de s'acquitter de sa cotisation annuelle.

L'autre demi-journée sera réservée à la visite de non adhérents afin de les convaincre de rejoindre notre organisation collective et ainsi renforcer nos moyens de défenses syndicaux.

Un animateur départemental sera à la disposition du président de syndicat communal et du délégué cantonal pour les aider dans l'organisation matérielle de cette journée.

2.4 // Un challenge cantonal

Le développement des adhésions est de la responsabilité de chaque délégué cantonal. Il s'appuie sur ses présidents communaux pour effectuer une analyse régulière de l'évolution des adhésions et programme des journées spécifiques s'il le juge nécessaire.

Afin d'encourager les équipes cantonales qui se mobilisent pour accroître le nombre de cotisants, nous proposons de mettre chaque année en place un challenge qui récompensera l'équipe cantonale qui enregistre la plus forte progression en termes d'adhésions.



2.5 // Favoriser l'utilisation des parts syndicales

La FDSEA rétrocède à chaque syndicat communal une partie du montant des cotisations payées par les adhérents de la commune à la condition que les listings soient

renvoyés avant le 31 mars (5 %) ou que le taux d'adhésions atteigne 60 % (10 %). Le retour de ces parts syndicales a pour objectif de donner des moyens aux syndicats communaux pour organiser des moments conviviaux. Or, nous constatons qu'une bonne partie n'est pas utilisée.

Nous souhaitons inciter les délégués cantonaux à regrouper ces sommes sur un compte cantonal et à mener des actions ainsi à l'échelle cantonale : repas annuel, visite d'exploitations...

III - Moderniser le mode de renouvellement

Le réseau est constitué aujourd'hui de 185 syndicats communaux dans le département du Cantal répartis en 23 cantons.

Tous les 3 ans a lieu l'élection du bureau communal lors d'une réunion où tous les adhérents sont invités. Nous constatons que la participation à ces réunions électorales est relativement faible : en moyenne 5 personnes au cours de l'année écoulée. L'organisation du renouvellement syndical doit s'adapter pour que l'élection des responsables locaux conserve sa légitimité.

3.1 // Le syndicat communal : une priorité

Le syndicat local, la base même de notre organisation, le lieu privilégié par essence du rassemblement et de la proximité reste un élément fondamental de notre structuration. Il doit être une priorité pour tous.

Plutôt que se poser la question du "sommes-nous encore assez nombreux dans la commune, dans deux communes ?", interrogeons-nous d'abord sur le pourquoi de ce syndicat local.

Le syndicat local est le lieu où les agriculteurs se retrouvent pour :

- Evoquer leurs problématiques, échanger des solutions entre eux, mais aussi lancer des projets locaux.
- Construire des positions communes relatives à l'agriculture à porter auprès des décideurs locaux.
- Nouer des relations avec ceux avec qui nous partageons l'espace agricole (chasseurs, pêcheurs, associatifs, etc).
- Accueillir de nouveaux agriculteurs et apprendre le sens de l'action collective.
- Confronter leurs idées, apprendre et comprendre les positions prises par les échelons supérieurs, mais aussi faire remonter leur vision, leur avis.
- Cultiver le lien avec les autres ruraux et porter la parole des agriculteurs sur des débats parfois moins professionnels (aménagement et développement local, services en milieu rural, etc).

Dans un dossier comme l'environnement, par exemple, l'action locale est essentielle pour contester l'extension des zones vulnérables, pour organiser des opérations solidarité, pour signaler les dégâts de nuisibles...

3.2 // Favoriser le vote du plus grand nombre

Sur le même principe que les élections Chambre d'Agriculture ou à la MSA, nous proposons que désormais l'élection du bureau communal se fasse au moyen du vote par correspondance.

Dans un premier temps nous recueillerons les candidatures. Dans un second temps,

nous adresserons à chaque adhérent le matériel de vote. Tout adhérent aura la possibilité de panacher le bulletin.



Une soirée dépouillement aura lieu sur le canton sous le contrôle d'un représentant de la commission statuts et conflits de la FDSEA.

Cette évolution a pour but de moderniser notre mode de renouvellement et ainsi de permettre au plus grand nombre de participer à l'élection des responsables locaux.

A l'issue du dépouillement communal, nous proposons de conserver une Assemblée Générale cantonale en présence du président ou du secrétaire général de la FDSEA à laquelle tous les adhérents seront invités. Cette réunion sera l'occasion d'effectuer le vote de l'équipe cantonale et d'avoir un échange sur l'actualité syndicale.

IV - Informer et Accompagner

Les adhérents et les responsables locaux, sont en attente et en demande d'informations supplémentaires sur l'actualité. Le constat établi montre que l'information n'est pas assez descendante vers les agriculteurs. Ils recherchent une info courte, pertinente et ciblée.

4.1 // Une communication réactive et synthétique

Nous proposons de compléter les informations actuelles destinées au réseau syndical en utilisant les nouvelles technologies qui nous permettent d'adresser des informations dans un délai très court.

	Mode actuel de communication	Ce qu'il faudrait en plus...
Tous les agriculteurs cantaliens	<ul style="list-style-type: none"> • Internet site www.fdma15.fr • Page Facebook FDSEA 15 • Article Union • Appel à cotisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépliant information à laisser en ferme lors de nos visites
Adhérent	<ul style="list-style-type: none"> • SMS avec informations sur les services de la FDSEA • Lettre aux adhérents • AG communale 	<ul style="list-style-type: none"> • Mail flash ou SMS pour toute information d'actualité
Délégué communal section	<ul style="list-style-type: none"> • Ag cantonale 	<ul style="list-style-type: none"> • Mail en lien avec les Associations spécialisées ou commission nationales
Président communal et Délégués cantonaux de section	<ul style="list-style-type: none"> • PV CA ou sections • Conseil départemental • Sections AG FDSEA 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'infos mail
Délégué cantonal	<ul style="list-style-type: none"> • PV CA • Conseil d'administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Un lien extranet FNSEA

4.2 // Accompagner nos responsables locaux par la formation

La formation est un temps nécessaire de la vie du réseau syndical. Elle permet d'acquérir les fondamentaux de notre histoire commune ainsi que la maîtrise des outils d'animation.

Chaque président communal nouvellement élu se verra proposer un cycle de formation pour connaître les moyens que la FDSEA peut mettre à la disposition de ses adhérents ainsi qu'identifier son rôle de responsable local.

Chaque délégué cantonal a la tâche d'animer un canton : faire circuler au mieux l'information, par des visites, des rencontres ou l'organisation de réunions cantonales avec son équipe. Il lui sera proposé un cycle de formation afin d'être plus à l'aise dans la prise de parole en public, la conduite de réunion et de projet.

Conclusion

Lors des élections aux Chambres d'Agriculture 2013, les agriculteurs ont réaffirmé leur confiance à la FDSEA du Cantal

Les agriculteurs nous ont réaffirmé leur confiance dans un syndicat responsable. La responsabilité d'être présents, sérieux, efficaces pour les accompagner dans leur défense professionnelle.

Bien sûr, modifier le fonctionnement du réseau FDSEA est complexe, parfois dérangeant. Mais en tant que responsables, nous n'avons pas le droit de faillir. Le réseau ne nous appartient pas : il nous a juste été confié par les agriculteurs d'aujourd'hui. Nous nous devons de transmettre à nos successeurs une structure en ordre de marche.

Alors certes, l'objectif premier reste avant tout de défendre des dossiers agricoles et non gérer une entreprise. Mais quel pouvoir, quelle influence aurait la profession agricole, sans cette "entreprise" qu'est le réseau FDSEA ?

Sans structure, sans moyens techniques et humains, le syndicalisme auquel les agriculteurs ont fait confiance en janvier dernier n'existerait pas. Prendre le temps de réfléchir à la gestion du réseau, pour l'organiser et l'adapter aux évolutions en cours, c'est aussi faire du syndicalisme.





FDSEA du Cantal

26 rue du 139^e R.I. - B.-P. 239 - 15002 AURILLAC Cedex
Tél. 04 71 45 56 20 - Fax 04 71 45 56 25 - www.fdsea15.fr